Communiqué de presse

Yverdon-les-Bains, le 29 avril 2015

Les eHnv pourront s'implanter provisoirement sur le site d'Y-PARC

La Municipalité, les Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois (eHnv) et Y-PARC SA ont signé ce mercredi 29 avril 2015 une convention réglant les conditions d'une autorisation temporaire d'implantation des services administratifs des eHnv sur le Parc scientifique et technologique d'Yverdon-les-Bains. Prévue pour une durée de cinq ans, le déplacement de l'administration de l'hôpital permettra la réalisation des travaux d'extension à venir des eHnv sur son site yverdonnois.

Afin de répondre aux évolutions des besoins hospitaliers du bassin de population qu'ils desservent, les eHnv prévoient une importante extension de leur site d'Yverdon-les-Bains dans les cinq années à venir. Afin de permettre ces travaux d'agrandissement, les eHnv doivent libérer des espaces sur leur site yverdonnois et trouver, à proximité de l'hôpital, une surface de près de 1000 m^2 pour y abriter provisoirement l'ensemble de l'administration de l'établissement. Les recherches effectuées n'ont permis de trouver qu'une seule surface adaptée aux besoins dans le bâtiment Galilée 2 situé sur le site d'Y-PARC.

Les eHnv ont sollicité récemment la Commission d'éligibilité d'Y-PARC et la Municipalité d'Yverdon-les-Bains pour obtenir une autorisation d'implantation dans le bâtiment susmentionné. Ces dernières, après une étude approfondie de la requête et désireuses de faciliter la mission d'intérêt public poursuivie par l'établissement hospitalier, ont décidé d'accepter, sous conditions et en dérogation transitoire au règlement d'affectation d'Y-PARC, l'installation provisoire de l'administration des eHnv dans le bâtiment Galilée 2.

Les partenaires impliqués, soit la Municipalité, les Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois et la société Y-PARC SA, ont signé ce mercredi 29 avril 2015 une convention réglant les modalités de cette autorisation temporaire d'implantation. Les eHnv pourront ainsi installer leurs services administratifs dans le bâtiment Galilée 2 pour une durée provisoire de cinq ans, effective dès la signature du bail. Ils s'engagent également à développer sur le site d'Y-PARC des activités de recherche et de développement liées aux domaines médical, paramédical et médico-technique, en utilisant les partenariats possibles avec les entreprises du Parc scientifique et technologique et la Haute Ecole de Gestion et d'Ingénierie du Canton de Vaud

La Municipalité se réjouit du programme d'extension à venir du site yverdonnois des eHnv, qui permettra de renforcer le catalogue de soins proposés à la population locale et régionale. Elle se félicite de l'accord trouvé avec Y-PARC SA et l'établissement hospitalier pour faciliter la réalisation de ces importants travaux.

Personnes de contact :

M. Jean-Daniel Carrard, Syndic d'Yverdon-les-Bains, 079 446 35 85

M. Sandy Wetzel, Directeur Y-PARC SA, 078 761 23 36

M. Pascal Cotter, Directeur général adjoint des eHnv, 024 424 53 23